

**MESSAGE DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION
DE LA COMMEMORATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA
PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE
16 septembre 2017**

Lu par Madame **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre du Tourisme
et de l'Environnement

Mes Chers Compatriotes

Mesdames et Messieurs,

Chaque année, l'humanité commémore à la date du 16 septembre, la journée internationale de la protection de la couche d'ozone, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Le thème retenu cette année, par les Nations Unies est :

« Prendre soin de toute forme de vie sous le soleil »

Comme l'on peut le percevoir, ce thème engage les pays parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone, dont le Congo notre Pays, à se focaliser dorénavant non seulement sur la Protection de la Couche d'Ozone, mais aussi à s'orienter vers le choix des technologies qui garantissent le développement durable, en vue d'atteindre un objectif global : la préservation de la Terre dans toute sa diversité biologique, ainsi que celle du Climat.

Cette politique de gestion durable de l'environnement, constitue comme vous le savez, l'un des principaux axes de notre politique Gouvernementale.

Mesdames et Messieurs,

A cette occasion, le Gouvernement de la République du Congo s'associe solennellement à la communauté internationale pour marquer son engagement solidaire en faveur de toutes les initiatives et actions visant à protéger la couche d'ozone et le climat. Notre pays va poursuivre et intensifier ses efforts dans la mise en œuvre de la Convention de Vienne relative à la Protection de la Couche d'Ozone et du Protocole de Montréal, qui sont les deux instruments juridiques essentiels en la matière. A cet effet, le Gouvernement de notre pays s'attèle, à travers le Ministère en charge de l'Environnement, à développer les activités qui s'inscrivent dans notre programme pays, et dans nos Plans nationaux de gestion et d'élimination des substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone. Ces plans se réalisent de manière participative, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des acteurs publics, privés et de la société civile. A cet effet, il convient de souligner que notre pays, à l'instar des autres pays en développement membres de la Convention de Vienne et du Protocole de

Montréal, est résolument engagé dans la mise en œuvre du Plan de Gestion d'Élimination de toutes les substances appauvrissant la Couche d'Ozone, pour la période allant de 2013 à 2040.

Comme vous pouvez donc le comprendre, les questions climatiques s'imposent désormais à nous et nous engageant à jamais dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne.

Mesdames et Messieurs,

Au regard de la multiplication des catastrophes naturelles à travers le monde, avec leur cohorte de dégâts sur les plans humain, matériel et environnemental d'une part, et de l'apparition du phénomène des réfugiés climatiques, imputables à la forte concentration des gaz à effets de serre dans l'atmosphère d'autre part, l'humanité entière est interpellée.

Ainsi donc, le crédo des Pays parties au Protocole est : **« le Plus tôt on agit, mieux cela vaudra pour la protection à la fois, de la Couche d'Ozone et du climat planétaire ».**

La prise en compte de cette urgence est illustrée par l'adoption à Kigali, en octobre 2016, à la 28^{ème} Conférence des Parties au Protocole de Montréal, de l'Amendement dit de Kigali, relatif à la stratégie globale pour la protection de la Couche d'Ozone et du Climat. Cette stratégie doit être soumise aux parlements des pays partis pour ratification.

Aussi, le Congo, notre pays, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a déjà réalisé et validé une enquête sur le niveau de consommation nationale des gaz fluorés HFC à très fort potentiel de réchauffement climatique, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du futur Plan de Gestion et de l'Élimination de ces substances nocives.

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de la commémoration de cette journée, j'exhorte chacune et chacun d'entre vous à utiliser les réfrigérants hydrocarbures et les réfrigérants dits naturels, connus des techniciens frigoristes, en vue de protéger la couche d'Ozone et le climat.

Au nom du Gouvernement, j'interpelle également les importateurs de tous les gaz frigorigènes et les invite à déclarer leurs commandes et livraisons au Bureau Ozone Congo, conformément à la réglementation en vigueur dans notre pays et dans l'intérêt de toute l'humanité.

Je vous remercie